La Chambre a ajourné sa décision au sujet des 1.800 fr. de vie chère

PAR 231 VOIX CONTRE 200, LE RENVOI EST PRONONCE

Paris, 20. — La Chambre a repris la discussion du projet autorisant la perception des impôts pendant l'année 1924. Elle était restée aux articles 5 et 8 relatifs à l'indemnité de vie chère aux fonctionnaires.

EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES

AUBRY, député socialiste, intervient énergiquement en faveur des fonctionnaires, qu'il considère comme des victimes de la vie chère provoquée par la politique extérieure et interventionniste du gouvernement. Il reproche au gouvernement de poser la question de confiance pour faire échec aux revendications des fonctionnaires. Après une critique des prêts faits aux pays de l'Europe centrale, en vue de s'armer, AUBRY demande à la Chambre de ne pas capituler devant la question de confiance posée par le gouvernement.

La clôture de la discussion est prononcée et on passe au vote.

LA DISJONCTION, VOTEE

Le Président met aux voix la disjonction proposée par M. BROUSSE, des articles qui ont trait aux différentes indemnités. M. Brousse était intervenu déjà au cours de la discussion d'hier pour demander l'ajournement du débat pendant quelque temps.

On procède au pointage des votes et le Président annonce que la disjonction est prononcée par 331 voix contre 200.

La proclamation des résultats est accueillie par les socialistes et communistes au cri de démission

LEBAS INTERVIENT

LEBAS, député du Nord, réclame des éclaircissements La Chambre ne semblant pas avoir compris le but de la disjonction.

LEBAS estime que disjonction signifie renvoi à la commission des finances pour un nouveau projet et il demande à la Chambre de décider que la semaine prochaine la commission devra rapporter un nouveau texte.

Au nom de la commission, M. DARNAC se déclare prêt à envisager les nouvelles propositions que le gouvernement pourrait faire et à rapporter le plus tôt possible un nouveau texte.

L'OPINION DU GOUVERNEMENT

M. POINCARE estime que la grande majorité peut se grouper sur une idée très simple : c'est qu'une question comme celle-là ne peut être ajournée, le gouvernement, déclare-t-il, est donc aux ordres de la commission pour se rendre devant elle le plus tôt possible et lui apporter ses suggestions.

LEBAS. — Des explications fournies par le Président du Conseil, il résulte que le gouvernement accepte de faire de nouvelles propositions sur le sujet qui nous intéresse.

M. POINCARE. — Je n'ai pas dit cela.

LE RENVOI EST ACCEPTE

LEBAS. — Dans ces conditions, je suis obligé de maintenir ma demande de renvoi de tout le projet à la commission.

M. DE LASTEYRIE, au nom du gouvernement, accepte le renvoi de tout le projet à la commission, afin que cette question irritante soit réglée dans le plus bref délai.

Le renvoi est prononcé à mains levées.

Séance levée à 17 heures 25. Demain, interpellation sur la politique extérieure.

Le Sénat a voté le projet de retraites des mineurs

Paris, 20. — M. PEYRONNET, ministre du Travail, répondant aux vœux des travailleurs du sous-sol qui contribuent si largement à la productivité nationale fait voter le projet de loi qui améliore les retraites des ouvriers mineurs en portant le chiffre de leurs pensions de 1.500 à 2.000 francs et de 750 à 1.000 francs la pension des veuves. Le projet consacre également une heureuse initiative en instituant le régime d'invalidité dont le taux de pension est fixé à 1.500 francs.

Enfin, ce projet prévoit une augmentation des retraites proportionnelles.

Le Sénat passe ensuite à la discussion du projet sur les crédits supplémentaires de 1923.

L'ensemble du projet est voté par 284 voix contre 5.

Séance vendredi.

UN TAMPONNEMENT A SALLAUMINES

DEUX VICTIMES

Mercredi soir, à 21 h. 15, le train de voyageurs venant de Douai, par Billy-Montigny, arrivait à la bifurcation de la halte de Sallaumines, quand tout à coup, on ne peut encore se l'expliquer, se produisit un bloquage total du train, qui occasionna un arrêt très brusque.

Au même moment, arrivait également de Douai (ligne de Corbehem) un train de marchandises composé de 56 wagons Le mécanicien n'ayant pas aperçu les feux arrières du train de voyageurs vint heurter le fourgon de queue. Le choc fut très violent ; le fourgon et deux voitures du train de voyageurs furent jetés hors des rails.

Il y eut deux blessés : M. Laury, 40 ans, marchands de pianos, rue J.-B Defernez, à Liévin, qui porte plusieurs contusions sur le corps, sans gravité et Mlle Victorine Legoffre pensionnaire de la maison du n. 9, rue des Jardins, à Lens, qui est contusionnée peu sérieusement au côté droit.

Des secours furent immédiatement apportés et grâce à l'activité et au dévouement de MM. Maréchal, chef de gare de Lens ; Deville, chef du dépôt et de leurs agents, la voie avait repris sa circulation normale à trois heures du matin.

Les bagarres de Lille

AGENTS ET CAMELOTS DU ROY S'EXPLIQUENT DEVANT LE JUGE D'INSTRUCTION

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Bergier, juge d'instruction, chargé de l'information concernant les incidents violents qui se déroulèrent à Lille, le dimanche 16 décembre, avait convoqué hier, en son cabinet, de nombreux témoins.

UN JOURNALISTE, TEMOIN, INVOQUE LE SECRET PROFESSIONNEL

Le magistrat reçut de la plupart de ces témoins, des dépositions d'une importance relative. L'un d'eux, M. Assoignion, correspondant à Lille de journaux parisiens, se refusa toutefois à déposer, en invoquant le secret professionnel.

Procès-verbal de cette déclaration ayant été rédigé, l'intéressé consentit à le signer. On lui fit alors remarquer qu'il tombait sous le coup de l'article 80 du Code d'instruction criminelle.

Voici ce que dit cet article :

« Toute personne citée pour être entendue en témoignage, sera tenue de comparaître et de satisfaire à la citation. Sinon, elle pourra y être contrainte par le juge d'instruction, qui, à cet effet, sur les conclusions du procureur de la République, sans autre formalité ni délai, et sans appel, prononcera une amende qui n'excédera pas 100 francs et pourra ordonner que la personne citée sera contrainte par corps à venir donner son témoignage ».

M. Assoignion n'en persista pas moins dans son attitude, malgré les foudres dont le menaçait Thémis.

UN DEVOIR D'HONNEUR

Notre confrère, M. Assoignion, invoqua à ce sujet l'opinion de ses confrères et notamment celle de M. Langlais, Président de l'Association des Journalistes du Nord.

Les journalistes se déclarèrent complètement d'accord avec M. Assoignion, qu'ils félicitèrent de son attitude et M. Langlais écrit ce qui suit dans son journal « La Dépêche » :

« Voici les faits. Sans vouloir dramatiser cette petite affaire, il me sera permis de faire observer respectueusement à M. le juge d'instruction Bergier qu'il a eu tort d'oublier que le « summum jus » est parfois la « summa injuria ». S'il n'y a point ici de secret professionnel dans le sens strictement légal, il y a, dans l'attitude de M. Assoignion a prise l'accomplissement d'un devoir d'honneur sans lequel, du reste, l'exercice de notre profession deviendrait absolument impossible. S'il était admis que les journalistes pussent devenir les auxiliaires de la justice, personne n'oserait plus se fier à eux.

« Le seul témoignage qu'il nous soit licite d'apporter, c'est celui qui résulte de ce que nous avons écrit, et il suffit, pour l'obtenir, de verser au dossier les articles publiés. On pourrait ainsi concilier le respect qu'on doit à la justice avec le souci de notre dignité.

« *La loi ne nous permet pas d'ouvrir une* souscription pour rembourser à un particulier les frais d'une amende à laquelle il a été condamné ; nous nous inclinons devant la loi, mais j'espère que le moyen nous sera donné de prouver à M. Assoignion, par une démonstration publique, que nous sommes d'accord avec lui et que cette démonstration aura le caractère de généralité qui convient.

« En agissant ainsi et sans nous arrêter à savoir à qui, aujourd'hui ou demain, peut profiter une réserve qui s'impose à nous, nous défendrons un droit essentiel de notre profession que, tôt ou tard, nous l'espérons, la loi sanctionnera, *mais que le juge, comme le préteur* romain, devançant les progrès de la législation, devrait reconnaître, en fait, dès maintenant. »

CONFRONTATIONS

En dehors de civils assez nombreux, des agents de la sûreté et en tenue, y compris l'agent 44, ainsi que des gendarmes, furent également entendus par M. Bergier.

La plupart d'entre eux furent ensuite confrontés avec les partisans de l' « Action Française », arrêtés à la suite des faits que l'on connaît. Ces opérations se déroulèrent *au milieu du plus grand calme...*

Toutefois, sur ce sujet, aucune communication ne fut faite à la presse, ni par le magistrat instructeur, ni par M. Théry père, qui s'est constitué le défenseur de ses fils.

DU CALME, S. V. P.

Il est d'ailleurs préférable qu'il en ait été ainsi.

Le parquet a besoin, en effet, de se recueillir pour qu'il lui soit possible de juger sainement *les choses. On n'a déjà que trop tenté* de faire pression sur lui, de toutes parts, comme aussi sur des personnes qui pourraient être appelées à intervenir dans cette affaire.

D'aucuns n'ont-ils pas notamment déclaré que si l'occasion s'en présentait, ils casseraient la... figure à un avocat du barreau de Lille, qui appartient également au monde politique...

Il est évident que ce sont là des mœurs que *les honnêtes gens jouissant de toutes leurs* facultés, ne pourront que réprouver!...

Ajoutons en terminant que Me Théry père, et Me de Vareilles-Soumières, défenseurs des trois inculpés restant en prison, ont demandé à nouveau la mise en liberté provisoire de leurs clients.

Ils ont insisté pour être fixés le plus rapidement possible à cet égard.

Deux maisons ouvrières incendiées par la foudre à Pradelles

Au cours de l'orage qui a éclaté jeudi matin, orage accompagné de grêle, la foudre s'est abattue sur deux maisonnettes situées sur le territoire de la commune de *Pradelles*, arrondissement d'Hazebrouch, et habitées par des familles ouvrières.

Les habitants n'ont eu que le temps de s'enfuir en abandonnant leur modeste mobilier et leur linge. Un vieillard impotent a dû être emporté pour échapper au sinistre.

Les deux maisons ont été entièrement consummées

Les gendarmes d'Hazebrouck se sont rendus à Pradelles dans la journée.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES GRANDES RENCONTRES DE NOEL

Le bureau de la Ligue du Nord a composé comme suit les deux équipes représentatives du Nord, qui seront opposées l'une équipe A, le 25 décembre à Roubaix, sur le terrain du Parc Jean Dubrulle, à l'Entente Bruxelloise ; l'autre équipe B.A. Amiens sur le terrain de l'Amiens thlétic Club à l'équipe du Luxembourg.

EqAuipe A. — But : Noël (S.R.) ; arrières : Vanco (R.C.R.) : Guiot (S.R.) ; demis : H. Filez (U.S.T.) ; Leouge (RCR.) ; Odoux (U.S.T.) ; avants : Isbecque (R.C.R.) ; Carpentier (S.R.) ; Ryssen (O.L.) ; Bloquel (S.C.A.) ; Dubly (R.C.R.)

Remplaçants — But : Codiec (E.C.T.) ; arrières : Muliez (E.C.T.) ; Depaepe (U.S.T.) ; demis : Cau (E.C.T.) ; P. Beulque (U.S.T.) ; A. Beulque (E.CT.) ; avants : Lestrade (UST) ; Verriest (U. S.T.) ; Dessauvage (U.S.T.) ; Brouckaux (R.C.C.); Fermont (R.C.C.).

Equipe B. — But : Cappronier (A.A.C.) ; arrières : Spricher (S.A.) ; Bateau (O.L.) ; demis : Maeght (U.S.B.) ; Franchomme (S.R.) ; Courquin (O.L.) ; avants : Bourdin (O.L.) ; H. Vignoli (E.S.B.) ; F. Parsys (U.S.T.) ; Fauconnier (A. A.C.) ; Lagache (A.A.C.).

Remplaçants. — But : Lasser (R.C.A.) ; arrières : Wallet (A.A.C.) ; Barbare (A.A.C.) ; demis: Duponchel (O.L.) ; Braun (A.A.C.) ; Thédié (A. A.C.) ; avants : Gordier (*U.S.D.M.*) ; Mathoré (U.S.D.M.) ; Schutte (U.S.D.M.) ; Guillain (U.S. B.) ; Verhaeghe (S.C.F.).

DISTRICT TERRIEN

CALENDRIER D'ARBITRAGE du 23 DECEMBRE

DIVISION PROMOTION

Pérenchies U.S.P. — U.S.R.T., Burette.
Lomme A.S.L.o — J.A.A., Dubiez.
Roubaix U.S.R. — F.C.M. Cornil.

DEUXIEME DIVISION

Lille R.C.L. — S.C.R., Lamine
Mouvaux E.S.M. — A.S.H., Gouillard.
Jlem J. — S.C.W., Duforest.
Tourcoing E.C.T. — O.M. Clément.
Cignies A.S.S.B. — A.C.èP.R., Volqueman.
Lille C.A.S.G. — A.S.L., Boulier.

TROISIEME DIVISION

Croix A.C.C. — U.S.N., Watteau.
Halluin S.O.H. — F.A.B.S., Vanleerberghe.
Wattrelos S.O.W. — O.R., Paumier.
Marquillies U.S.M. — U.S.L., Vincent.
Auby R.C.A. — A.S.T., Théâtre.
Lille U.S.C.H. — C.A.C.H., Dejonghe.
Saint-André A.S.S.A. — C.S.C., P. Vallin.

DIVISIONS UNIVERSITAIRES et SCOLAIRES

Lille I.C.A.M. — S.U.C., Boucher.
Lille, le 20, Lycée Lille-Collège Armentières, Bernart.
Tourcoing, le 20, Lycée Tourcoing-Pinchart, Duprez.
Marcq Collège Marcq-Ecole Professionnelle Armentières, Panas.

PREMIERE DIVISION (Equipes inférieures)

Equipes 2

Tourcoing A.S.T. — S.R., Desrousseaux.
Roubaix R.C.R. — A.A.R., Edm. Verstraete.
Roubaix F.C.R. — V.S.T., Truffaut.

Equipes 3

Roubaix S.R. — A.S.T., Delespierre.
Tourcoing *U.S.T.* — F.C.R., Cordier.

Equipe 4

Tourcoing AS.T. — S.R., Duby.

Equipes 5

Roubaix S.R. — A.S.T., Artzet.
Roubaix R.C.R. — U.S.T., Lecoutre.

BOXE

LE GRAND GALA DU CLUB DES SPORTS MODERNES DE ROUBAIX

Nous avons, ces jours derniers, publié le magnifique programme élaboré par le Club des Sports modernes, en collaboration avec l'Amicale des Arts de Roubaix. Cette séance se déroulera *dimanche 24 décembre, à 17 heures, salle* des fêtes, rue de l'Hospice, à Roubaix ; comme ses précédentes, elle est appelée à un éclatant succès. Comment en serait-il autrement avec un programme aussi intéressant et aussi bien équilibré que celui qu'on lira ci-dessous. Il convient de féliciter, sans réserves, MM. Robert Verstraete et Alfred Morel, à qui incomba la lourde tâche de présenter un tel lot de champions. Nous voyons au programme quatre combats en 10 rounds de 3 minutes : Alverel, 61 kg., de Tourcoing, contre Neys, 61 kilos, de Liège, qui fit dernièrement match nul avec Deconninck ; Charly Sauvage, 51 kilos, d'Hénin-Liétard, challenger au titre de Champion de France, contre Qoung Dumontiel, 51 kilos, de Marseille, qui battit Montreuil, Champion de Belgique et d'Europe ; Baete, 61 kilos, de Roubaix, se heurtera cette fois-ci au dur Max Plouvier, de Seclin ; Libeer, 67 kilos, de Roubaix, rencontrera Vancauwenberghe, 68 kilos, de Roubaix, le récent vainqueur du tournoi des huit, à Paris. Trois combats en 6 rounds de 2 minutes, gants de 6 onces : Dewancker, 45 kilos, élève Verstraete, contre Pollet, 45 kilos, d'Hénin-Liétard ; Coutarel, 53 kilos, élève Verstraete, contre Leolaire, 53 kilos, d'Hénin-Liétard : Corveleyn, 45 kilos, élève Verstraete, contre Grawy, 45 kilos, de Seclin.

MORELLE SOUS LA DIRECTION DE PLUYETTE

Constant Pluyette, de Somain, ancien boxeur professionnel de première série, possédant une licence de manager de la Fédération Française de Boxe, nous avise qu'il possède des contrats en bonne et due forme, de Morelle, ex-champion de France des mi-lourds. Dans sa lettre, le nouveau manager de Morelle dit qu'il se tient à la disposition des organisateurs qui tiendraient à avoir recours aux services de Morelle.

Puis M. Pluyette ajoute que son élève s'entraîne assidument dans le ferme espoir de reprendre le titre qu'il a perdu dernièrement à Paris, contre Bonnel, et nous prie d'être son intermédiaire pour lancer un défi à ce dernier, toute la bourse au vainqueur. Ecrire à M. Constant Pluyette, manager à Somain (Nord).

CROSS-CYCLO PEDESTRE

LE CHAMPIONNAT DU NORD DE L'U.V.F.

La Commission de l'Association Sportive Biloise, tout en ayant terminé l'organisation du Cross Cyclo-Pédestre, épreuve qui aura lieu à Lille, le 10 février 1924, sous le règlement de l'U. V. F., continue à travailler au succès de l'épreuve.

Les encouragements et les demandes de renseignements qui sont déjà parvenues à l'A. S. L. disent combien l'on attend impatiemment le jour de ce cross et l'ouverture de la liste des engagements.

De jolis prix sont déjà au siège, et l'on peut citer, parmi les donateurs, le grand mécène M. Cacan, MM. Lefebvre, Marchand, Ducrocq. De nombreux prix sont promis, c'est dire que si le cross Cyclo-Pédestre du 10 février 1924 sera épreuve du souffle, de souplesse, d'agilité, du courage enfin, l'effort fourni trouvera belle récompense au poteau d'arrivée. Pour toute demande de renseignements, les clubs et les coureurs sont priés de continuer à écrire à M. Vyt, rue Nationale, 4, Lille.

HIPPISME

COURSES DE VINCENNES

1re Course. — 1. Ulèa (De Wazières), g. 90.50, p. 15.50; 2. Ulster (Guéroult), p. 12.00 ; 3. Uranie II (Lintant), p. 12.50.

2e Course. — 1. Succès (De Wazières), g. 25.50, p. 17.50; 2. Servigny (Forcinal), p. 23.00; 3. Heluisante (Choisselet), p. 16.00.

3e Course. — 1. Unann (Windels), g. 113.00, p 26.00; 2. Ulm (Marchais), p. 58.50 ; 3. Union (Adèle), p. 15.00.

4e Course. — 1. Tribun (Lintant), g. 18.00, p. 14.50; 2. Tulipe (Riaud), p. 34.00 ; 3. Timariot (Gougeon), p. 20.00.

5e Course.— 1. Utah (Szabe), g. 12.50 ; p. 12.00; 2 Uberty (Céran Maillard), p. 23.00.

6e Course. — 1. Quintana (Guéroult), g. 37.50, p 15.50; 2. Paladroi (Masson), p. 25.00 ; 3. Nez Rond (Ockhorst), p. 25.00.

Un violent incendie à Wattrelos

DANS UNE USINE, LE FEU FIT UN MILLION DE DEGATS

Hier, vers 20 heures, un violent incendie s'est déclaré dans les ateliers de l'usine de constructions mécaniques de la maison Haustrate et Cie, rue Carnot, à Wattrelos.

Les pompiers de Roubaix, prévenus téléphoniquement, sont arrivés sur les lieux en moins de huit minutes, sous les ordres du capitaine. Ils attaquèrent le foyer en même temps que les pompiers de l'usine Leclercq-Dupire, par la route de Roubaix.

Après deux heures d'efforts, le feu put être circonscrit et le grand bâtiment renfermant les modèles put être préservé.

Les dégâts sont évalués à un million. On ignore encore jusqu'ici les causes du sinistre.

Le feu s'est déclaré peu après le passage du veilleur de nuit.

De 20 à 22 heures, par suite de l'incendie, la circulation des tramways a été interrompue.

Le service d'ordre était dirigé par MM. Colsenet, commissaire de police, et Brunin, brigadier.

Un père infâme à Cambrai

La police de Cambrai a arrêté et écroué, un sieur Dupont Charles, âgé de 34 ans, exerçant la profession de journalier et demeurant cité du Nouveau Monde, à Cambrai, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur la personne de sa propre fille Alfréda, âgée de 13 ans et l'aînée de trois enfants.

Les faits, dont l'origine est ancienne et qui se sont renouvelés, ont été portés à la connaissance du parquet par la femme de l'inculpé, lequel a d'ailleurs fait des aveux complets.

L'EXAMEN DES «AFFAIRES» DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Paris, 20. — La sous-commission de contrôle de la commission des Régions Libérées s'est réunie sous la présidence de M. Verlot, député, pour continuer l'examen des affaires concernant les régions dévastées.

LES CRÉDITS POUR LES R. L.

Paris, 20. — Sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, la commission des finances a entendu, ce matin, la lecture du rapport de M. Henry Béranger sur les crédits supplémentaires au budget général et au budget spécial de l'exercice 1923 des dépenses recouvrables. Le rapporteur général a proposé l'adoption dans son ensemble de ce projet d'ouverture de crédits déjà votés par la Chambre, qui s'élève à près de 600 millions.

MIDOL AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 20. — Le Conseil municipal de Paris a tenu aujourd'hui, exceptionnellement, deux séances. M. Midol assistait à ces séances. On ne signale pas d'incident.

LA QUESTION DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Paris, 20. — M. Poincaré a déclaré à M. Jeanneney, président de la nouvelle commission sénatoriale relative à la réforme électorale, qu'il soutiendrait devant le Sénat le projet de loi tel qu'il résulte des dernières délibérations de la Chambre et dans des termes mêmes où il l'avait appuyé devant cette assemblée, c'est-à-dire en posant la question de confiance.

Le temps d'aujourd'hui

Temps plus froid; vents de nord-est à nord-ouest, 6 à 8 mètres; éclaircies, averses de neige, giboulées locales; température minimum, 3°.

Un séparatiste tua un professeur français

C'EST PAR HASARD QU'IL FUT ATTEINT ET LE MEURTRIER A OBTENU LE SURSIS

Mayence, 20. — Hier après-midi, devant le conseil de guerre de l'armée du Rhin, est venue l'affaire relative aux incidents qui coûtèrent la vie, le 23 octobre dernier, au professeur français Léonard Constant.

Une enquête permit de retrouver à Bingerbruck, un séparatiste nommé Schmitt, âgé *de 23 ans, auteur de ce meurtre.*

A l'instruction, Schmitt avoua sans forfanterie, que c'était lui qui avait tiré les trois coups de revolver d'une fenêtre du deuxième étage du Kreisemt, où était et est encore le siège du gouvernement provisoire séparatiste. Une balle atteignit le professeur Constant en pleine poitrine.

La veuve du malheureux professeur a adressé au président du conseil de guerre, le colonel Martin-Decaen, une lettre pour implorer la pitié des juges en faveur de l'accusé.

A la question principale : « Schmitt a-t-il tiré volontairement des coups de feu sur un groupe dont M. Constant faisait partie ? », il fut répondu non, l'accusé ayant tiré au hasard, sans viser personne.

Par quatre voix contre une, le conseil de guerre a condamné Schmitt à deux ans de *prison, mais par trois voix contre deux,* il lui a accordé le bénéfice de la loi de sursis.

Deux affaires d'escroquerie aux dommages de guerre

UN AGENT ADMINISTRATIF DE MARCHIENNES ET UN BOUCHER DE VALENCIENNES EN CORRECTIONNELLE

M. Léon Carlier, agent administratif à Marchiennes, avait créé de toutes pièces un dossier de dommages de guerre imaginaire, dans le but de s'approprier une somme d'environ 86.000 fr. au préjudice de l'Etat. Il avait été aidé dans la confection de ce dossier par M. Guillet, boucher à Valenciennes, qui signa différentes pièces, dont la plus importante, le procès-verbal de conciliation.

Le Président de la Commission cantonale découvrit le pot aux roses et des poursuites furent exercées contre les deux complices qui ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Douai.

A l'audience, l'agent administratif prétend n'avoir proposé au boucher Guillet que l'achat de titres de créances de dommages de guerre.

Le boucher prétexte de son ignorance et assure qu'il a signé des pièces en blanc. Il n'aurait joué dans l'affaire qu'un rôle secondaire.

De nombreux témoins appartenant au monde de commission cantonale, des experts, des agents d'affaires défilent devant la barre et rappellent les faits déjà établis par l'instruction.

Me de Lauwereyns, du barreau de Lille, représente l'Etat qui se porte partie civile.

L'avocat déclare que Carlier n'est pas excusable et qu'il a commis une véritable tentative d'escroquerie. Quant à Guillet, vice-président du syndicat de la boucherie de Valenciennes, il n'est pas aussi ignorant qu'il le dit

Me de Lauwereyns réclame un franc de dommages-intérêts et vingt insertions du jugement dans les journaux de la région.

Pour le ministère public, que représente M. Monnier, procureur de la République, Carlier est le plus coupable, car il a agi comme agent administratif, c'est-à-dire comme mandataire chargé tout spécialement de sauvegarder les intérêts de l'Etat. Mais Guillet a terminé l'œuvre de Carlier en signant l'acte de conciliation. La culpabilité des deux inculpés est évidente.

L'audience suspendue à midi a été reprise seulement à six heures du soir. Me Godin a présenté la défense de l'agent administratif. Me Escoffier a plaidé pour Guillet.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

UN ENTREPRENEUR DE TOURMIGNIES DEVANT LA COUR D'APPEL

En 1914, M. Joseph Trublin, 75 ans, entrepreneur à Tourmignies, acheta pour 10.000 fr. et pour le démolir une propriété dite Château d'Assignies, à Tourmignies. Après la guerre, il présenta pour le dit château d'Assignies, un dossier de dommages de guerre s'élevant à 1.700.000 francs, sur lesquels il toucha environ 300.000 francs. Le tribunal correctionnel de Lille le condamne à 18 mois de prison, 10.000 francs d'amende et à la déchéance totale de ses droits aux dommages de guerre.

Sur appel, l'affaire est revenue jeudi devant la Chambre correctionnelle présidée par M. le Conseiller Deglise. Me Henri Robert, du barreau de Paris a plaidé pour Trublin. M. de Lauwereyns, au nom de l'Etat, a demandé la confirmation du jugement.

L'affaire a été mise en délibéré.

La neige partout, en France

Paris, 20. — Le mauvais temps se généralise en France et de différentes régions, notamment de Bourges, de Perpignan, on signale d'abondantes chutes de neige.

Le froid est très vif à Paris. La neige, qui avait fait son apparition, hier, dans la soirée, est de nouveau tombée en flocons *serrés dans la matinée.*

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi la neige a fait une nouvelle apparition dans la région. Mais les véritables bourrasques se sont produites cet après-midi et la neige *est tombée à gros flocons.*

A LILLE

La neige a fait également son apparition dans la capitale des Flandres, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, mais timidement. Dans la journée de jeudi, elle tomba à diverses reprises assez abondamment, mais l'humidité était telle qu'elle fondit au fur et à mesure.

La vie toujours plus chère

LES PATRONS BOULANGERS DE LILLE, ROUBAIX, TOURCOING FERONT PAYER LUNDI, LE PAIN 1 FR. 25 LE KILO

A la suite d'une demande des ouvriers boulanger, d'appliquer à leur salaire le coefficient du coût de la vie, les patrons boulangers ont eu hier une réunion, chez M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, avec des délégués de leur personnel.

A l'issue de cette entrevue, il a été décidé que les ouvriers recevraient une indemnité hebdomadaire de vie chère de 15 francs, mais qu'à partir de lundi prochain 24 décembre, le prix du pain passerait de 1 fr. 20 à 1 fr. 25 le kilo.

Pour expliquer cette augmentation, laquelle sera évidemment mal accueillie par les populations de Lille, Roubaix et Tourcoing, qui auront à la supporter, les patrons boulangers déclarent non seulement qu'ils doivent donner à leurs ouvriers dans le but d'éviter une grève un supplément de salaire, mais encore que le prix de la farine est monté cette semaine à 127 et 129 francs.

Et cela durera sans nul doute, tant que des cultivateurs conserveront dans leurs granges le blé de la dernière récolte, qu'ils espèrent ainsi faire monter au plus haut prix.

A moins cependant que le gouvernement n'intervienne et se décide enfin à mettre au pas ceux qui veulent affamer leurs semblables pour s'enrichir plus aisément.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. Millerand.

M. Colrat a été autorisé à déposer à la Chambre un projet interdisant sous quelque forme que ce soit, tous concours lorsque le résultat en est même partiellement déterminé par le hasard.

M. Peyronnet a été autorisé à déposer un projet qui maintient les majorations de rentes aux accidentés du travail, abaisse le taux d'invalidité et améliore la situation faite aux veuves orphelins et ascendants.

M. Millerand a signé un projet portant ouverture des crédits nécessaires pour procéder à une enquête sur la production agricole en France

LE DETOURNEMENT D'UNE GROSSE SUCCESSION DANS LE PAS-DE-CALAIS

Paris, 20. — Sur mandat de M. Bertaud, juge d'instruction, la police belge a arrêté à Virton (Belgique) où tous les deux vivaient depuis 2 ans, les époux François.

Le mari, Frédéric âgé de 45 ans et sa femme née Eveline Toulet, 42 ans, ayant demeuré primitivement au Perreux.

On les soupçonne d'avoir détourné une partie importante d'une succession laissée par un riche rentier du Pas-de-Calais, à sa fille, laquelle avait été jadis la maîtresse de François. Le couple va être amené à Paris prochainement.

Le crime d'un ouvrier malteur

A VALENCIENNES

NOUVELLE ET GRAVE INCULPATION CONTRE LE MEURTRIER

Hier a eu lieu, en présence de Me Maurice Fontaine, avocat, un nouvel interrogatoire de Joachim Flamme, ouvrier malteur, de Valenciennes, déjà inculpé de l'assassinat de sa femme, Léontine Renversée

Flamme a été confronté avec la fille de sa femme, Laure Renversée. Au cours de cette confrontation, par suite de nouvelles déclarations et nouveaux témoignages recueillis, il a été établi que Flamme avait tenté de violer, la jeune Laure, âgée de 15 ans, en profitant du sommeil de cette dernière ; qu'en d'autres circonstances, il s'était livré, en présence de la fillette, à des gestes obscènes.

Et ce qu'il y a de plus pénible, c'est ce que ces faits avaient été connus de la victime du meurtrier.

Dans ces conditions, M. Chazal n'a pas hésité à inculper Flamme du crime de viol, sur un enfant dont il avait la garde et sur qui il avait autorité.

Voilà des révélations qui, certes, ne vont pas simplifier la tâche de l'honorable défenseur, Me Maurice Fontaine, puisque Flamme va avoir à répondre devant la Cour d'Assises de ces deux crimes.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

DEUX BRUTES TUERENT UN BELGE A COUPS DE TALON A CAMBRIN

Les accusés sont Marceau Bavière, 31 ans, journalier à Courrières et Léonard Morel, 22 ans, mineur à Cambrin. On leur reproche les faits suivants

Le soir du 9 septembre 1923, Morel et Bavière, attablés au café Desmet à Cambrin, se prirent de querelle avec le nommé Emile Vermont et un belge nommé Klibon. Invités à vider leur querelle dehors, les quatre hommes sortirent.

Une fois dehors, Morel serra Vermont à la gorge. Klibow saisit le bras de Morel pour lui faire lâcher prise, mais Bavière, intervenant, lui porta en plein visage un coup de poing si violent, qu'il tomba à terre. Vermont en profita pour se sauver. Bien que Klibow fut étendu à terre sans mouvement, Morel excita Bavière en lui criant « Ecrase lui la figure à coups de talon » et tous deux se mirent à frapper Klibow à coups de pied sur la tête, puis ils s'éloignèrent.

Klibow expira quelques heures après, succombant à une commotion cérébrale foudroyante conséquence directe des coups reçus.

La conduite de Morel n'est pas mauvaise, mais il est violent et soumois. Bavière n'a jamais été condamné.

Marceau Bavière est condamné à *trois ans de prison avec sursis et 100 francs d'amende.*

Léonard Morel à *trois ans de prison sans sursis et 100 francs d'amende.*

FEUILLETON DU 22 DECEMBRE 1923 N. 27

LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

:: :: Film PHOCÉA :: :: Mise en scène de l'auteur

OUATRIEME EPISODE

Louisette Brochu, Cocotte !

— Chouette ! s'écria la jeune femme. Alors, ça me fait plaisir de vous causer. A condition que ça ne vous ennuie pas parce que, cramponner les gens, c'est pas dans mes habitudes.

Tout en parlant, elle ne perdait pas un coup de dent et continuait à faire montre d'un magnifique appétit.

Le voisin s'intéressait de plus en plus au babil de la jeune femme, dont les mines drôles, les manières familières et le langage cocasse, semblaient le faire sortir, malgré lui, d'une réserve qu'il paraissait s'être imposée. Il commanda du champagne, sa voisine avant accepté d'en boire avec lui, après s'être, sans façons, assise à ses côtés.

— A votre santé, petite Louisette ! dit-il familier à son tour, et en levant sa coupe pleine.

— A votre santé, m'sieu !... M'sieu, comment ?

— Félix !

— Félix ! Ah ! fit la jeune femme subitement rêveuse, le regard lointain, j'ai connu un Félix dans le temps... et il peut dire que je l'ai aimé, le monstre d'homme !...

Le monsieur souriait, condescendant et amusé. Louisette avait repris son entrain, sa gaieté endiablée ; elle versait, coupe sur coupe, à son voisin, et celui-ci, les pommettes flambantes, buvait sans mesure. peu à peu, il s'anima et devint entreprenant.

— Eh ben ! Eh ben ! protesta Louisette, attention. On nous regarde !... Ah ! puis, zut ! Je m'en fiche, après tout ! Tiens ! encore une coupe pour toi, mon vieux Félix ! Oh ! Oh ! ajouta vivement Louisette, la mine confuse, j'vous demande pardon, m'sieu, je t'ai tutoyé !...

— Ça ne fait rien... Ça ne fait rien... Tu es une Louisette délicieuse !

Le monsieur n'avait plus aucune réserve. Il dodelinait sur la banquette, fredonnait avec l'orchestre... La troisième bouteille de champagne se vidait. La jeune femme versait toujours.

— Mais toi, tu ne bois pas ? remarqua Félix.

— J'n'bois pas ? Penses-tu ?

Elle porta la coupe à sa bouche, mais d'un mouvement preste, alors que son compagnon avait les yeux ailleurs, elle envoya le contenu du verre sur le sol. Si le voisin avait eu toute sa présence d'esprit, il se fut aperçu que la jeune femme avait déjà plusieurs fois ce geste. Mais les yeux mi-clos, le buste affaissé, toute sa correction oubliée depuis longtemps, il glissait de plus en plus dans l'ivresse.

— Louisette ! balbutia-t-il, la bouche pâteuse.

— Elle est ici.

— *Louisette, veux-tu que je te dise ?*

— Toi ! Tu vas m'offrir une quarante-chevaux !...

— Louisette, je t'adore !

— Ca y est. Mais, dis donc, on se fait vieux ici. Si qu'on s'en allait...

— Comme... Comme tu voudras... Garcon, l'addition !...

Pour payer, d'une poche intérieure de son gilet, il sortit un portefeuille assez volumineux, dans lequel il fouilla. Les yeux de la jeune femme s'étaient éclairés d'une flamme. Elle ne perdait pas un des mouvements de son compagnon. Une grande enveloppe jaunâtre, épaisse et carrée, se voyait dans le portefeuille au milieu d'autres papiers ; le regard ardent de la jeune femme eut une flambée plus intense; malgré son ivresse, l'homme, brusquement releva la tête d'un air inquiet. Louisette, adossée à la banquette, les yeux mi-clos, semblait s'endormir.

Félix régla les deux dîners et remit le portefeuille dans sa poche intérieure. Puis *la jeune femme et lui quittèrent le restaurant.*

Au dehors, le grand air ranima l'homme.

— Ah ! cela va mieux ! dit-il après une large aspiration.

La jeune femme se cramponna à son bras.

— Tiens, murmura-t-elle, moi, ça n'va pas bien ! Pourquoi est-ce qu'elle remue, la terre ?

Il eut un éclat de rire.

— Louisette, tu es grise !

— Moi ? Si on peut dire !... Où m'emmènes-tu ? soupira la jeune femme au bout de quelques pas... Je veux rentrer chez moi... Je suis malade... On dirait que je suis en montagnes russes... C'est de ta faute... Ramène-moi chez moi... Voilà que ça tourne...

— Appuie-toi à mon bras, ca a se passer...

— C'est ça... Mais je veux rentrer chez moi... Au Palace, chambre 27... balbutia-t-elle.

Elle trébuchait, accrochée à son compagnon. Celui-ci peu solide lui-même, la soutint tant bien que mal jusque chez elle. Il dut presque la porter pour lui faire gravir l'escalier. Il arriva hors d'haleine dans la chambre de la jeune femme, et, pendant que celle-ci s'affalait sur un canapé, il resta un moment à souffler en s'éventant avec son mouchoir.

Mais, tout à coup, il eut un cri étouffé. Louisette, soudain dressée, s'était ruée sur lui.

D'un croc-en-jambes